

L'Unapei obtient le label « Don en Confiance »

Paris, le 4 juillet 2019. L'Unapei, association de défense des droits et des intérêts des personnes handicapées et de leurs familles, a obtenu ce jour le label "Don en Confiance", à l'issue de la période d'instruction de sa candidature. Cette labellisation signifie que l'association respecte avec vigilance et sérieux les quatre grands principes du Don en confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.



En recevant le label « Don en Confiance » délivré pour une période de trois ans par le Comité de la Charte, l'Unapei rejoint ainsi les 90 autres associations et fondations engagées dans le respect des exigences déontologiques de la Charte, pour assurer aux donateurs un don en toute confiance.

« La labellisation de l'Unapei par le Don en Confiance est un réel gage de confiance vis-à-vis de notre association. Cette reconnaissance est la preuve que l'Unapei est une association transparente dans sa gestion et efficiente dans ses actions. Recevoir le label "Don en Confiance" est pour moi l'opportunité de féliciter et d'encourager tous ceux qui s'engagent quotidiennement à nos côtés, parents, militants, partenaires, donateurs, pour parvenir ensemble à la défense des droits et des intérêts des personnes handicapées. Nous sommes honorés de rejoindre les associations labellisées par le Don en Confiance» déclare M. Luc Gateau, président de l'Unapei.

Reconnue d'utilité publique depuis 1963, l'Unapei œuvre pour une société solidaire et inclusive et accompagne les personnes handicapées tout au long de leur vie en les aidant à exprimer pleinement leur singularité et leurs capacités. L'Unapei agit quotidiennement pour :

- défendre les droits et les intérêts des personnes handicapées ;
- faire progresser la citoyenneté des personnes handicapées ;
- créer des solutions d'accueil et d'accompagnement adapté ;
- soutenir et informer les familles et les associations locales ;
- sensibiliser le public et faire évoluer les mentalités.

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis 30 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité avec la volonté de préserver et de développer une relation de confiance entre les associations et les donateurs. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits.

http://www.donenconfiance.org

N'attendez-plus, faites un don sur www.unapei.org

À propos de l'Unapei

Mouvement citoyen, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes, quelle que soit la singularité de leur handicap, accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, inclusive et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 550 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei rassemble 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels, soignants et bénévoles et est la principale union d'associations pilotant des services et établissements dans le secteur du handicap en France : 3 000 établissements pilotés par 95 000 professionnels et 70 000 bénévoles. http://www.unapei.org/

Contact presse:

Elodie Audonnet - Chargée des relations publiques e.audonnet@unapei.org 01 44 85 50 83 - 06 21 63 36 07